

Saint-Etienne, le 23 octobre 2014

L'inspecteur d'académie-directeur
académique des services
de l'éducation nationale de la Loire

à

mesdames et messieurs les membres du
comité de suivi de la réforme des rythmes
scolaires dans la Loire

Division de l'élève

Affaire suivie par
Cécile JUANICO
Téléphone
04 77 81 41 42
Télécopie
04 77 81 41 05
Courriel
Ce.ia42-divel-sco@ac-lyon.fr

Comité départemental de suivi de la réforme des rythmes scolaires

Jeudi 16 octobre 2014, à 17h

Compte rendu

En annexe : diaporama

Etaient présents :

Direction académique : Monsieur Clément, Inspecteur d'académie, Directeur académique,
Monsieur Thomas, inspecteur de l'éducation nationale adjoint, Madame Lutic, Inspectrice
d'académie, Directrice académique adjointe, Monsieur Guillerm, Inspecteur de l'éducation
nationale, Madame Juanico, responsable de la Division de l'élève
Direction départementale de la cohésion sociale : Monsieur Feutrier, Directeur
départemental, Monsieur Mabrut et Madame Blanchard de la Potterie
Caisse d'allocations familiales : Monsieur Bertoux, directeur adjoint de la Caisse
d'allocations familiales
Monsieur Boris Bessenay, AMFR 42
Monsieur Pontier, FCPE
Monsieur Ribba, PEEP
Monsieur Dailcroix, Francas
Madame Delolme, fédération départementale des familles rurales
Madame Jacod, fédération des centres sociaux
Monsieur Bernard, UFCV
Monsieur Serpouey, JPA
Monsieur Sue et Monsieur Giroud, Ligue de l'enseignement
Monsieur Payre, PEP 42
Mme Meyer, OCCE
Monsieur Duret, Comité d'activités nouvelles
Madame Costilhes, CDOS
Monsieur Marion, DDEN
Monsieur Bornard, SNUIPP
Madame Choukroun, SE UNSA

Etaient excusés :

Monsieur BONNE, Président du Conseil Général
Monsieur Raillard, Président des MJC en Rhône Alpes
Monsieur Duret, comité des activités nouvelles

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique ouvre la séance et demande aux participants de se présenter (tour de table). Il remercie les membres du comité pour leur présence.

Il rappelle l'objectif de ce comité de suivi, qui est préparé en collaboration entre les différents services de l'Etat (notamment, éducation nationale, cohésion sociale et CAF). Il s'agit de partager les analyses sur les organisations mises en place, dans une logique de suivi. C'est une instance d'échanges et de débats qui doit permettre d'identifier les points critiques et les points d'appui.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique rappelle les deux étapes réglementaires de la réforme, avec un premier décret en 2013, et un second en 2014, qui a permis aux communes de demander des expérimentations.

Avant la sortie du deuxième décret, la Loire avait environ 92% des communes sur un format semaine de 5h15/3h.

Après publication du second décret, quelques communes ont demandé à entrer en expérimentation et d'autres, dont Saint-Etienne et Roanne, ont expérimenté un régime mixte (certaines écoles à 5h15/3h et d'autres avec une demi-journée libérée).

Point d'étape rentrée 2014 :

Pour la rentrée 2014, 71,3% des écoles (qui représentent 60,84% des communes), sont sur un format horaire de 5h15 les lundi, mardi jeudi et vendredi, et 3h le mercredi.

23,9% des écoles (30,42 % des communes), ont des journées de 6 heures, avec une demi-journée libérée.

Des modifications d'horaires à la rentrée 2014 ont été effectuées pour 14 communes représentant 17 écoles :

- 15 écoles ont des ajustements d'horaires mais restent dans le format initial
- Les 2 écoles des communes de Chuyer et de la Chapelle Villars ont fait une demande d'expérimentation d'une demi-journée libérée

Concernant le fonds d'amorçage, un rappel des mesures est effectué :

- 50 euros par élève ou 90 euros par élève si la commune est éligible à la dotation de solidarité urbaine « cible » ou rurale « cible »
- La demande d'aide à adresser à l'agence de services et de paiement (ASP) avant le 30 novembre 2014 via le formulaire accessible sur fonds-rythmes-scolaires.asp-public.fr
- 3 503 096 euros au titre du fonds d'amorçage de l'Etat pour les écoles publiques

Concernant les projets éducatifs territoriaux, 88 communes ont signé un PEDT au 14 octobre 2014 (ref : circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013).

Débats et échanges :

FCPE : les équipes locales sont concertées. Souvent, cela se passe mieux dans les communes qui ont initié la réforme en 2013 (activités intéressantes). La mise en place en 2014 est toutefois très irrégulière selon les communes. On note un manque de coordination sur la ville de Saint Etienne. Par ailleurs, les taux d'encadrement ne sont pas assez élevés de manière générale.

La PEEP réaffirme l'intérêt d'une réforme des rythmes de l'enfant tout en rappelant ses réserves. Elle confirme sa volonté de ne pas bloquer sa mise en œuvre mais se dit vigilante et s'organisera pour assurer un suivi afin d'apporter sa contribution au comité départemental. Elle compte travailler plus particulièrement sur des questions de coût pour les familles et sur le contenu des activités proposées.

SE-UNSA : le syndicat réaffirme son engagement dans la réforme des rythmes mais se dit fortement déçu par l'assouplissement du texte initial qui a laissé le choix aux communes de demander des expérimentations. Un bilan a été fait par le SE-UNSA, qui montre que d'ores et déjà les choix d'expérimentation ne portent pas vraiment leurs fruits.

Un constat est fait : le fonctionnement diffère selon la bonne volonté des communes. Dans les 5 communes réfractaires de la Loire, certains enfants ne viennent pas le mercredi matin. La question de la fréquentation scolaire est posée et il est demandé que la direction académique soit ferme sur le respect de l'obligation scolaire, y compris en maternelle.

Dans certaines communes, la mise en place de la réforme est un travail très lourd pour les directeurs d'école. Des directives seraient souhaitées concernant la récréation.

Des problèmes d'organisation sont constatés sur certaines villes, y compris au niveau des lieux des activités périscolaires (activités dans les classes alors que l'enseignant doit y travailler, structures sportives mobilisées et donc moins de créneaux pour le temps scolaire...).

En maternelle, il faut aller plus loin.

DDEN : le représentant des DDEN se dit intéressé par une évaluation des dispositifs. Il faut voir quel est vraiment le bénéfice pour l'élève, pour l'enfant. On a l'impression, dans ce débat, que seul le temps périscolaire intéresse. Or, il faut évaluer ce que la nouvelle organisation apporte en termes de progrès scolaires, d'apprentissages. Il faut voir la réforme dans son ensemble.

SNUIPP : le syndicat a interrogé 1/5^{ème} des écoles du département. Il ressort de ce questionnaire qu'il y a de nombreuses disparités entre les communes. Il est très difficile de faire une synthèse car les avis sont partagés. Quelques points positifs peuvent néanmoins être soulignés même s'il y a une certaine déception dans quelques communes par rapport aux attentes concernant les ateliers périscolaires. Le relais école/commune s'avère parfois compliqué.

Concernant les éléments pédagogiques, les points positifs sont la mise à profit du mercredi matin au niveau des apprentissages et la fatigue moindre des enfants en fin de journée. Un point négatif est soulevé en maternelle, où l'on signale parfois plus de fatigue chez les enfants. Il est compliqué de faire les emplois du temps avec la problématique de la sieste des élèves les plus jeunes. En école élémentaire, il est trop tôt pour juger de l'état de fatigue des élèves. Concernant les élèves les plus en difficultés, un problème de différenciation des temps est soulevé. A ce jour, ces élèves ont du mal à comprendre l'imbrication des différents temps et le rôle de chaque intervenant.

Le problème de l'utilisation des structures sportives est également soulevé (ex : piscines, mais l'action de la DSDEN a permis de trouver des solutions).

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique remercie les personnes qui se sont exprimées pour la qualité des échanges. Il évoque aussi les absences du mercredi matin, qui sont liées à un mouvement de contestation de début d'année et constate une nette amélioration qui ne doit pas empêcher notre vigilance, car le groupe classe est déstabilisé par ces absences.

La question des pauses et de la récréation doit également faire l'objet d'un suivi attentif. Il ne s'agit pas d'un objet de polémique, mais d'un objet de travail.

Enfin, monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique tient à signaler que le mercredi matin a vraiment été réinvesti en termes d'enseignement, que ce soit pour renforcer l'apprentissage du français ou des mathématiques, ou pour remettre à l'honneur quelques matières qui avaient pu être conçues comme secondaires et dont on retrouve la fonction moteur pour l'intérêt des élèves.

Les FRANCAS : la réforme permet de renforcer le dialogue entre enseignants, parents, et autres acteurs de l'éducation. Les comités de pilotage qui se sont formés dans les communes sont un progrès pour ce dialogue. On ne fera pas l'économie d'évaluer la réforme école par école, puis commune par commune.

Certains objets sont à travailler comme le partage des espaces, les différences de règles de vie selon les temps, les continuités et les cohérences à améliorer ainsi que l'articulation

du périscolaire avec le projet d'école. Concernant l'évaluation de la fatigue des élèves, cela est trop tôt pour tenter d'évaluer les choses.

Une présentation des projets éducatifs territoriaux est effectuée par la DDCS. Une carte est présentée, montrant quelques zones, plutôt rurales, où les PEDT n'ont été engagés. Les PEDT signés font état de véritables parcours éducatifs. Monsieur le directeur de la cohésion social pense effectivement que ce nombre de 83 va augmenter car certaines communes sont en train de réfléchir à une déclaration de structure périscolaire, qui pourrait leur permettre d'obtenir des financements.

AMFR : le représentant de l'AMFR indique que le renouvellement important des élus et de leurs équipes municipales lors des dernières élections a abouti à une perte de connaissance du dossier. Les nouveaux élus ont besoin de s'approprier les possibilités ouvertes par les PEDT .

Une présentation par la CAF est rapidement faite au sujet de la création de l'allocation spécifique rythme éducatif.

Il est décidé de procéder à un suivi par consultation des personnes qui souhaiteraient s'exprimer sur la mise en œuvre des réformes. Au sein du comité de suivi, des membres seront désignés pour siéger dans ces commissions qui pourraient entendre chacun des avis.

Monsieur le Directeur académique demande aux membres du comité de faire parvenir au secrétariat de monsieur Thomas, (ce.ia42-iena@ac-lyon.fr) les points qu'ils souhaiteraient voire questionner par le comité de suivi et des propositions d'organisation de travail du comité pour la présente année (audition des acteurs des dispositifs, sondages etc..) pour la mi-novembre.

Monsieur Mabrut, Directeur adjoint de la cohésion sociale annonce que du côté de la DDCS, une démarche d'analyse des temps périscolaires avec structure Alsh (accueil de loisir sans hébergement) sera engagée.

Monsieur Le directeur académique remercie l'assistance et salue une nouvelle fois les échanges.



Serge Clément